



## Mes droits en détenant 25% de part dans 1 sci et 1 sarl

Par **besk**, le **02/05/2009** à **06:16**

Bonjour,

Mon mari et moi sommes séparés, en instance de divorce. Juste avant notre séparation, nous avons acheté 1 appartement sous la loi de Robien avec son frère et sa belle soeur ( sci créée ) et un autre dans le sud ( toujours à 4 ), pour de la location saisonnière meublée ( SARL créée ). Chacun détient 25% de chaque société. J'ai demandé par mails, puis ensuite par recommandé les papiers originaux de ces 2 sociétés ( actes de propriétés, bail locatif, état des lieux, contrats, emprunts bancaires, relevés bancaire, factures etc... ) pour copie et pouvoir me faire aider dans la gestion.

\_ Quel est mon recours si je n'arrive pas à récupérer tous ces papiers ?

\_ si je m'oppose à 1 de leur décision, mon refus joue t'il le rôle de véto ?

\_ Pour qu'un spécialiste m'aide dans la gestion et la tenue comprable qui dois-je consulter un juriste ou un expert comptable ? ( mon mari est expert comptable de formation ) existe t'il des associations de bénévoles retraités dans ces domaines qui pourraient m'aider ?

D'avance je vous remercie d'étudier ces questions et d'y répondre au plus vite.

Bon week-end